

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Social Safari Inc.	Numéro de permis 2019504	Date d'inspection Le 16 octobre 2024	
Nom de l'établissement Centre récréatif 'A' Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Selena Landry		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	15 nov. 2024	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que la documentation des activités quotidiennes est absente dans une des classes. L'exploitante doit s'assurer que la programmation soit délibérément planifiée et documentée. La personne-éducatrice explique à l'inspectrice qu'il amène sa documentation des activités quotidiennes avec lui afin d'utiliser ces documents comme outils lors de ses formations. L'inspectrice suggère de faire une photocopie afin d'assurer que la documentation des activités quotidiennes reste sur les lieux.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 oct. 2024	16 oct. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire d'une personne employée n'est pas insérés dans leur dossier. L'administratrice confirme que la personne employée a complété cette formation. Pendant l'inspection, l'administratrice a ajouté le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire dans le dossier de la personne employée. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	16 oct. 2024	16 oct. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que 12 enfants sont présents dans une classe, mais seulement 10 enfants sont indiqués sur le registre de présence. Le registre de présence doit être maintenu à jour en tout temps. À la suite d'une discussion avec la personne-éducatrice, les enfants présents ont immédiatement été indiqués sur le registre de présence. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	16 oct. 2024	16 oct. 2024

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe une bouteille de lingettes désinfectantes dans une armoire dans une salle de classe et une bouteille de mousse à raser sur le comptoir dans une deuxième classe. L'exploitante doit s'assurer que les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. Les personnes-éducatrices ont immédiatement rangé les produits dans une armoire sous clé. La lacune est maintenant conforme.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer la collation, des jeux libres ainsi que des bricolages avec des citrouilles.</p> <p>Le ratio entre personne-éducatrice et enfants est respecté.</p>
--

original signé par
Selena Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 octobre 2024

Date

original signé par
Stéphanie Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 octobre 2024

Date